

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## ETOILE ACTIONS FRANCE ISR

**Codes ISIN : Part C FR0010361279, Part D FR0010383745**

**OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi**

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions des pays de la zone euro

En souscrivant à ETOILE ACTIONS FRANCE ISR, vous investissez principalement dans des actions d'entreprises françaises.

L'objectif de gestion consiste, sur la durée de placement recommandée, à surperformer l'indice CAC All Tradable (dividendes nets réinvestis) par une exposition aux actions de sociétés françaises après prise en compte des frais courants. La sélection des titres est en outre réalisée selon un axe extra-financier en ne retenant d'une part que les émetteurs permettant la construction d'un portefeuille dont le niveau des émissions carbone est en permanence inférieur d'au moins 30% à celui de l'univers d'investissement et d'autre part ceux qui ont les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le fonds est géré de manière active (gestion dite de stock picking). Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement, représenté par l'indice CAC All Tradable et de manière accessoire d'actions hors de l'indice et/ou de la zone euro (de toutes capitalisations et de tous secteurs). La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et du critère de l'empreinte carbone à travers une analyse extra-financière. La vocation du fonds est de réduire son empreinte carbone par rapport à son univers d'investissement.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- la première étape consiste à filtrer, au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Le fonds intègre ainsi des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place une gestion ISR (investissement socialement responsable).
- lors de la deuxième étape, l'analyse financière approfondie des sociétés (visibilité sur les futurs résultats et les perspectives de croissance, solidité de la structure financière ...), permet d'établir un potentiel d'appréciation des cours à moyen-long terme tout en tenant compte des notes extra-financières.
- construction du portefeuille basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.

L'analyse extra-financière permet d'attribuer à chaque émetteur une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » et vise à mesurer la performance ESG des émetteurs, c'est à dire leur capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à leur secteur d'activité.

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

L'équipe de gestion met en œuvre les approches suivantes au sein du fonds :

- Approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur. Par ailleurs, l'équipe de gestion applique des exclusions sectorielles renforcées sur les secteurs « producteurs de gaz et pétrole » et « industrie métallurgique et minière ».

- sélection des émetteurs en combinant les deux approches suivantes :

- « Approche en amélioration d'un indicateur extra-financier », l'empreinte carbone. L'équipe de gestion sélectionne des titres de manière à ce que la moyenne des émissions carbone calculée au niveau du portefeuille soit inférieure en permanence d'au moins 30% par rapport à celle de l'univers d'investissement. Cette approche permet ainsi de privilégier les émetteurs qui contribuent à la réduction des émissions carbone favorisant ainsi la lutte contre le réchauffement climatique. Limites de cette approche : 1° tous les secteurs économiques (hormis les secteurs précités volontairement exclus) peuvent être représentés dans cette approche ; le fonds peut en conséquence être exposé à certains secteurs considérés comme à fort impact sur le climat et 2° la disponibilité des données relatives aux émissions carbone de certaines petites et moyennes entreprises et des émissions de scope 3, n'est pas garantie. Des estimations sont parfois nécessaires pour pallier le manque de données rapportées par les entreprises.
- « Approche en amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

Le fonds est exposé entre 75% et 110% de son actif net aux actions cotées sur le marché français. Le fonds peut également investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des actions hors de l'indice et/ou européennes. Le gérant privilégie les grandes capitalisations sans toutefois exclure les moyennes et petites capitalisations. La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectue en fonction des opportunités de marché.

Le fonds peut également investir dans des produits de taux (produits monétaires et/ou obligataires) libellés en euro dont la notation minimale à l'achat est BBB+ dans l'échelle de notation Standard & Poor's (ou équivalent).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

ETOILE ACTIONS FRANCE ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis pour la part C créée le 26 janvier 1984. Le résultat net du fonds est intégralement redistribué chaque année et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion pour la part D créée le 26 janvier 1984.

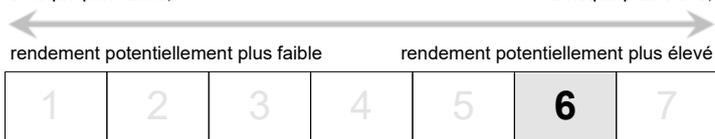
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne selon les modalités appliquées par le distributeur.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
  - Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
  - Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
  - L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
- La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

<b>Frais d'entrée</b>	2,00 %
<b>Frais de sortie</b>	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

### Frais prélevés par le FCP sur une année

<b>Frais courants</b>	2,01 % de l'actif net moyen
<b>Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances</b>	
<b>Commission de performance</b>	Néant

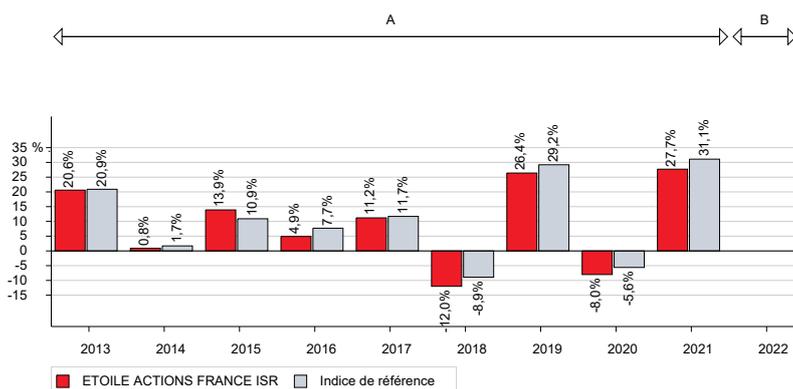
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

## Performances passées



A : Durant cette période, l'OPCVM est géré avec comme indice de référence le CAC40

B : Le FCP a adopté la stratégie d'investissement actuellement mise en oeuvre

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 26 janvier 1984 et ses parts C et D le 26 janvier 1984.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Le 01/02/2022, le FCP a adopté la stratégie d'investissement actuellement mise en oeuvre.

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

### Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet <http://www.societegeneralegestion.fr>, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

### Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

### Responsabilité :

La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://www.societegeneralegestion.fr> et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.